

de la paix dans ce malheureux pays, le gouvernement canadien a-t-il fait connaître au gouvernement des États-Unis son point de vue au sujet de cette question d'importance internationale?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, monsieur l'Orateur.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, puis-je revenir à la coutume traditionnelle et demander au leader du gouvernement de nous dire quels seront les travaux de la Chambre pour le reste de la semaine et la semaine prochaine?

L'hon. M. Macdonald: Monsieur l'Orateur, aujourd'hui, comme les députés le savent, nous poursuivrons l'étude de l'article n° 8, la deuxième lecture du bill C-6, concernant la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967, puis nous passerons à l'article n° 11, bill C-8, concernant les enfants des morts de la guerre.

J'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur une modification de ses travaux annoncée la semaine dernière. L'article n° 19, bill C-135, visant à modifier la loi sur les prêts aux étudiants, ne viendra pas en troisième lieu. Nous passerons plutôt à l'article n° 4, bill C-2, concernant la loi sur les juges, puis à l'article n° 23, bill C-136, concernant la loi sur l'expropriation. On espère que quand la séance sera levée demain à trois heures de l'après-midi, on aura terminé la deuxième lecture de ces quatre bills.

Lundi prochain, nous passerons au prochain article, le n° 14, bill C-11 relatif à la loi sur les chemins de fer; il sera suivi par l'article n° 6, le bill C-4 relatif à la loi sur les corporations canadiennes.

Comme les députés le savent, la Chambre ne siégera pas le Jour du Souvenir, mais mercredi nous étudierons l'article n° 19, bill C-135 relatif à la loi sur les prêts aux étudiants, l'article n° 12, bill C-9 relatif à la loi sur les prêts aux petites entreprises et enfin l'article n° 10, bill C-7 relatif à la loi sur les Chemins de fer Nationaux du Canada. S'il y a des changements à ce programme nous ferons tous nos efforts pour vous en avertir à l'avance à la Chambre.

M. Hales: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. A vous et à votre personnel, j'aimerais exprimer mes remerciements et ceux de tous les députés pour nous avoir distribué aujourd'hui pour la première fois cet attrayant plan de la distribution des sièges. Je suis sûr qu'il sera très utile aux milliers de

[M. Broadbent.]

visiteurs qui prennent place à la tribune. Nous vous sommes reconnaissants d'y expliquer pourquoi les députés quittent leurs banquettes de temps à autre. La Chambre vous sait gré de vos efforts, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

• (3.20 p.m.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA COMPAGNIE CANADIENNE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE

PROJET DE LOI SUR LA LIQUIDATION DE L'EXPO

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 5 novembre, de la motion de l'honorable M. Pepin, tendant à la 2^e lecture et au renvoi au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques du bill C-6 visant à liquider la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967 et à autoriser à défalquer certains frais et à différer certains paiements connexes.

[Français]

M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières): Monsieur l'Orateur, avant d'entrer dans le vif de mes remarques, je voudrais faire appel à votre indulgence parce que, pendant quelques secondes, je ne serai, je pense, que partiellement dans l'ordre et, pour ce faire, je m'appuie sur un précédent établi hier, alors que j'ai entendu quelques-uns de mes collègues faire l'éloge de ceux qui ont été à l'origine de la Compagnie de l'exposition universelle. Ils ont évoqué la mémoire, par exemple, de l'honorable Mark Drouin, qui est décédé depuis, et du Commissaire, Son Excellence Pierre Dupuy, qui nous a si bien servis et qui, lui aussi, nous a quittés pour un monde meilleur.

J'ai l'impression que je réponds aux désirs de tous les députés en rendant également hommage à un grand homme, celui qui a joué le rôle le plus important dans la mise en œuvre d'Expo, c'est-à-dire M. Jean Drapeau, maire de la ville de Montréal. Je le fais, non seulement parce que je crois qu'il mérite la gratitude de tous les députés et de tous les Canadiens, mais également la sympathie de la Chambre et de tous les Canadiens pour la façon indigne, ingrate et malpropre avec laquelle on l'a traité depuis ce temps-là, en bombardant sa résidence et son établissement.

Ceci étant dit, j'aborde le bill C-6, intitulé «Loi liquidant la Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967 et autorisant à défalquer certains frais et à différer certains paiements connexes».